Accessibilité de la propagande et
des campagnes électorales

Fiche pratique : la méthode du Facile à lire et à comprendre (FALC)

Pour que tous les citoyens et citoyennes puissent exercer leur droit de vote quelles que soient les situations de handicap qu’ils et elles rencontrent, les candidates et candidats aux élections se doivent de veiller à l’accessibilité de leur campagne.

Pour prendre en compte la diversité des handicaps, les candidats peuvent recourir à plusieurs solutions. Cette fiche traite spécifiquement de la méthode du Facile à lire et à comprendre (FALC) et vous donne les clefs pour que votre propagande soit accessible aux électeurs qui rencontrent des difficultés de compréhension des messages**.**

De quoi s’agit-il ?

**La** méthode duFALC **a été développée avec des personnes ayant un trouble du développement intellectuel. Elle vise à rendre un texte simple et accessible à tous les publics**.

Conçue en 2009 dans le cadre d’un projet européen, **la technique du** FALCa été développée en France avec le réseau de [l’Unapei](https://www.unapei.org/) et de l’association d’auto-représentants des personnes handicapées intellectuelles [Nous Aussi](https://nous-aussi.fr/). Depuis, de nombreux acteurs publics et privés privilégient l’utilisation du FALC dans leur communication en direction du public.

**Selon les règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre, cette technique du** FALC **s’appuie sur :**

* Un vocabulaire abordable et sans jargon, une syntaxe simple et des polices de caractère lisibles ;
* La participation de professionnels ayant un trouble du développement intellectuel ou un trouble cognitif à la rédaction, la reformulation, et/ou la relecture finale des contenus.

Comment faire ?

Les candidats à une élection peuvent associer à leur équipe de campagne un référent dûment formé à la méthode du FALC. Ce référent saura mobiliser des
co-rédacteurs et des relecteurs qui ont eux-mêmes un trouble du développement intellectuel.

Les candidats peuvent également faire appel à des prestataires, comme ceux du réseau des ESAT (établissements et services d’aide par le travail) formés selon les règles européennes.

Quelles sont les étapes de l’élaboration d’un contenu en FALC avec un prestataire ?

3 étapes essentielles sont à suivre et impliquent d’anticiper sur les délais de réalisation :

1. Les tarifs et les délais

La complexité du document et son volume déterminentles tarifs de la prestation, les délais sont également variables et dépendent de la disponibilité des prestataires : il est utile de solliciter plusieurs prestataires pour comparer les devis et les délais proposés.

1. La préparation de la transcription

Les professionnels du FALC doivent connaître, dès la demande de devis, la nature et le volume du texte à transcrire. Même s’il ne s’agit pas de la version finale, le projet de texte est utile pour évaluer la complexité la production et les délais nécessaires.

La synthèse du document, ou une version simplifiée avec des paragraphes bien séparés, facilitent la transcription. Les besoins en illustration et de mise en page peuvent également être indiqués.

1. La relecture et la validation des documents

Un temps d’échange est à prévoir entre le prestataire et le candidat, ou son équipe, avant de diffuser la production en FALC.

La méthode du FALC implique le respect de règles de mise en page pour garantir l’accessibilité des documents : taille et style de police, retours à la ligne fréquents, etc. Avant d’intégrer ces contenus sur un site internet ou dans une maquette pré-établie, la mise en page finale devra être validée par le prestataire pour en garantir la lisibilité.



Le logo européen Facile à lire et à comprendre permet aux lecteurs de reconnaître les documents accessibles selon les règles européennes.

*****Cette fiche a été réalisée en partenariat avec le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).*